



Published on *Val Paris Habitat* (<https://www.valparisis-habitat.fr>)

[Accueil](#) > La gestion locative

C'est dans ce service que vous signez le contrat de location de votre logement, le contrat de location de votre parking ou de votre garage, le règlement intérieur des résidences.

Le service de la Gestion Locative émet chaque mois les avis d'échéance de loyer et gère les charges locatives.

Vous lui adresserez votre demande de prélèvement automatique des loyers, la copie de votre attestation d'assurance, chaque année, la copie de vos justificatifs de ressources, si elles changent, les documents d'état civil en cas de modification de votre situation familiale, votre demande d'échange de logement...

Si vous rencontrez des difficultés pour payer votre loyer, prenez immédiatement contact avec le service Contentieux où l'on étudiera avec vous des solutions pour faire face à cette situation.

Documents:

 [Demande de prélèvement automatique des loyers](#)

Source URL: <https://www.valparisis-habitat.fr/article/la-gestion-locative>